

**DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT SAINT JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE DE SAINT-AVRE**
**50 place de la Mairie
73130 SAINT-AVRE
Tel. : 04.79.56.22.87
Mairie.st.avre@wanadoo.fr**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 août à 18 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Avre (Savoie) sous la présidence de Mr Simon POUCHOULIN, Maire.

Date de la Convocation : 22/08/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 12

Etaient présents :

MM. BOIS Joseph, CHAPPELLAZ Jean-Claude, DIERNAZ Max, JAL Christophe, GUGGIA André (arrivé à 18 h 20), RUCCHIONE Pascale, POUCHOULIN Simon ;
Mmes GIRAUD Francine, BIETRIX Isabelle (arrivée à 18 h 30)

Etaient absents excusés :

Mme CARRON donne procuration à M. DIERNAZ, Mme LHUILLIER donne procuration à Mme GIRAUD, M. LACROIX donne procuration à M. POUCHOULIN, Mme RIELLO

Le Maire remercie les membres de leur présence, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

Avec 7 présents et 10 votants la séance peut débuter.

Les élus désignent Monsieur Jean-Claude CHAPPELLAZ comme secrétaire de séance.

Mme Elise PIERRON auxiliaire assiste à la réunion pour prendre des notes.

ORDRE DU JOUR :

**Approbation P.V. réunion du 11 juillet 2025,
Personnel,
Travaux,
Finances/Budget,
Affaires foncières,
Questions diverses,
Informations diverses.**

1. - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2025

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11 juillet 2025, les membres présents à cette réunion, ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

2. - PERSONNEL

. Situation des personnels :

M. le Maire informe les membres du Conseil, des évolutions des situations :

Rien à signaler de particulier pour les agents des techniques, administratifs ; cependant l'ATSEM titulaire est en arrêt jusqu'au lundi 1^{er} septembre 2025 inclus. L'adjoint d'animation accepte d'assurer la journée complète de lundi.

. Recrutement de 3 agents de recensements :

Trois candidatures sont arrivées en mairie : M. le Maire propose de confirmer leur recrutement et les informer qu'en novembre ils auront leur contrat de travail.

. Publication en vacance éventuelle du poste d'ATSEM à temps plein :

M. le Maire rappelle qu'une publication a été faite parce que l'Agente en fonction avait exprimé son éventuelle intention de rechercher une possibilité de mutation.

A ce jour, elle n'a pas donné d'informations dans ce sens.

3. – TRAVAUX

a) Mission maîtrise d'œuvre « Crédit d'un cheminement piétons et reprise d'un plateau surélevé – Rue des Tilleuls » avec Eurl Prestaroute :

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec Eurl Prestaroute, pour la « Crédit d'un cheminement piétons et reprise d'un plateau surélevé – Rue des Tilleuls ».

Le montant de la mission est 5.815 euros H T soit T.TC.6.978 euros.

Le Maire précise que ce dossier fera l'objet de demandes de subventions.

Après discussions, le Conseil municipal (11 voix pour) :

- valide le montant de la mission,**
- autorise le maire à signer cette convention avec Eurl Prestaroute.**

b) Mission maîtrise d'œuvre « Crédit d'un cheminement piétons – Rue des Bernardières » avec Eurl Prestaroute :

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec Eurl Prestaroute, pour la « Crédit d'un cheminement piétons – Rue des Bernardières ».

Le montant de la mission est 8.945 euros H. T soit T.TC. 10.734 euros.

Le Maire précise que ce dossier fera l'objet de demandes de subventions.

Après discussions, le Conseil municipal (11 voix pour) :

- valide le montant de la mission,**
- autorise le maire à signer cette convention avec Eurl Prestaroute.**

c) Mission maîtrise d'œuvre « Diagnostic de la signalisation routière et mission de conseils » avec Eurl Prestaroute :

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec Eurl Prestaroute, pour le « **Diagnostic de la signalisation routière et mission de conseils** ».

Le montant de la mission est 2.000 euros H T soit T.TC. 2.400 euros.

Après discussions, le Conseil municipal (11 voix pour) :

- **valide le montant de la mission,**
- **autorise le maire à signer cette convention avec Eurl Prestaroute.**

d) Avenant au marché de travaux EIFFAGE :

M. le Maire rappelle au Conseil la délibération n°19/2025 du 17 avril 2025 attribuant le marché de Travaux : Rue de la Plaine et Route des Iles » à l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est.

M. le Maire informe le Conseil que l'avenant présenté et validé par la Commission Communale de Travaux concerne : la fourniture et pose de glissières de sécurité – le débroussaillage du talus et le changement du poteau d'incendie.

Cet avenant s'élève à 25.590 € H T soit 30 708 € TTC ce qui porte le marché à 193.901 € HT soit 232.681,20 € TTC.

Après commentaires et explications, le Conseil municipal (12 voix pour) :

- **VALIDE l'avenant n°1 (joint en annexe),**
- **AUTORISE le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.**

e) Renforcement réseau électrique au chef-lieu et Modification réseau éclairage public :

Monsieur le Maire présente deux devis de la société ELECTRA SAVOIES

- pour renforcer le réseau électrique au niveau des abords de la salle Beltrami pour accueillir des manifestations en plein air, notamment celles organisées par le Comité d'animation de la commune

- pour modifier le réseau de l'éclairage public situé rue des Blachères qui éclaire pour l'instant le talus au lieu de la voirie, ainsi que l'entrée de la commune (passage supérieur et le premier rond-point).

Des équipements « leds » nouvelle génération seront installés ; ils engagent un peu la commune à poursuivre pour l'ensemble de nos équipements lumineux, générateurs de meilleur éclairement et de réduction de consommations.

Après discussion, le Conseil valide les devis (12 voix pour)

g) Travaux rafraîchissement à l'école

M. le Maire informe le Conseil que l'entreprise YVROUD a été sollicitée pour un devis actualisé pour le rafraîchissement des classes de notre école communale.

4 - FINANCES / BUDGET

• Décision Modificative n°3 Budget Commune :

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°3 pour prendre en compte divers éléments difficilement chiffrables à l'élaboration du budget primitif en mars dernier :

la provision nécessaire aux dépréciations de créances (250 euros),

- à l'Aide sociale : validation de la proposition de la Commission pour la sortie des ainés (repas des ainés + le transport pour 8.500 euros),
- - ainsi que la participation financière d'invités éventuels en cas de places disponibles dans les bus pour cette sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil (12 voix pour) approuve la décision modificative n°3.

- **Recouvrement de factures impayées de l'ex-régie d'Electricité :**

M. le Maire informe que le Trésor Public a transmis sur demande du Maire, la liste des factures impayées à ce jour, factures émises par la Régie Municipale d'Electricité clôturée au 31.12.2019.

Ces créances transférées et devenues créances communales peuvent et doivent être recouvrées par ses soins. Il précise que certains habitent toujours la Commune ; il propose de les solliciter pour solder leur dette à la Commune.

Accord unanime des membres.

- **Cession des caveaux au cimetière :**

M. le Maire rappelle au Conseil la décision de créer dans le cimetière trois caveaux de 3 places et de deux caveaux de 6 places.

M. le Maire informe le Conseil que l'Etat et le Département ont accordé à la Commune des subventions pour la réalisation de ces travaux.

En tenant compte de ces financements obtenus et de la réglementation applicable en pareille opération le Maire propose les prix suivants :

- Caveau de 3 places pour le montant de 1 112 euros,
- Caveau de 6 places pour le montant de 1 836 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (7 voix pour et 5 absentions) :

- **FIXE le prix des caveaux de 3 places à 1.112 euros et le prix des caveaux de 6 places à 1.836 euros, prix coûtant de ces équipements.**

- **Reprise de concession au cimetière / Demande de Mme REVEILLON Claudine :**

Par courrier reçu le 22 juillet 2025 Mme REVEILLON a exprimé le souhait de restituer à la commune la concession n° 57 qu'elle avait souscrite le 13 février 2007 dans le nouveau cimetière.

Cette concession n'a jamais été utilisée et n'a fait l'objet d'aucun aménagement.

La gestion du cimetière et des concessions fait l'objet de réglementations très particulières qu'il convient d'observer.

Après avoir consulté le règlement du cimetière, M. le Maire informe les élus des points suivants :

- . après avis favorable du Conseil municipal il est possible de reprendre une concession inutilisée,
- . la Commune peut (ou pas) restituer la part de la redevance qu'elle a encaissée (les 2/3 du prix de vente d'origine), mais qu'il n'est pas possible de restituer la part affectée au C.C.A.S. (1/3).

Aussi, après échanges et discussions, le Conseil municipal, (12 voix pour) :

. Accepte de reprendre la concession n° 57 qui se trouve dans l'état d'origine,

. Accepte de restituer à Mme REVEILLON Claudine la somme de 192 € soit les 2/3 des 288 € payés à la signature de la concession),

. Mandate M. le Maire pour notifier cette décision à la demandeuse,

. Dit que la somme sera remboursée dans la comptabilité communale sur la ligne budgétaire Compte 673 « Annulation de titres sur exercices antérieurs » dès enregistrement de la présente délibération.

5 - AFFAIRES FONCIÈRES

- **Proposition d'acquisition de parcelles agricoles :**

M. le Maire présente au Conseil une proposition d'acquisition de parcelles agricoles, réceptionnée en mairie le 4 août 2025.

M. le Maire informe le Conseil que les trois parcelles se situent en zone agricole (donc non constructibles),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (11 voix contre et 1 abstention) :

- Ne souhaite pas acquérir ces parcelles.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- **Elections municipales : le 15 et 22 mars 2026**

• **Nettoyage de la Commune** : les rues de la commune ont été balayées par une entreprise, mais l'opération s'est étalée sur 3 mois. Cela a généré insatisfaction et réclamations.

7 – Informations diverses

- . Restauration scolaire : dispositif au 01/01/2026,
- . Démarches préparatives élections / Réunion de la Commission de contrôle,
- . Modification circuit transports scolaire,
- . Démarche Grand Chantier : Abondement du FAST,
- . Echanges de courriers 4 C/Mairie St Alban,
- . Remerciement pour subvention,
- . Courrier d'une résidente au camping le Petit Nice,
- . Evacuation voiture,
- . Baux ruraux à mettre à jour et prise en compte des nouvelles demandes,
- . Courrier de M. DELUME : problème de voisinage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Claude CHAPPELLAZ

Délibérations prises :

N°49/2025 – Mission maîtrise d'œuvre « Création d'un cheminement piétons et reprise d'un plateau surélevé – rue des Tilleuls » avec Eurl Prestaroute :

N°50/2025 – Mission maîtrise d'œuvre « Création d'un cheminement piétons – rue des Bernardières » avec Eurl Prestaroute

N°51/2025 – Mission maîtrise d'œuvre « Diagnostic de la signalisation routière et mission de conseils » avec Eurl Prestaroute

N°52/2025 – Avenant n°01 marché de travaux d'Eiffage

N°53/2025 – Budget communal – Décision modificative n°03

N°54/2025 – Fixation de prix de vente des caveaux

N°55/2025 – Proposition d'acquisitions de parcelles

N°56/2025 – Cimetière : Reprise de concession/ Demande de Mme REVEILLON



Le Maire
M. POUCHOULIN Simon
(SAVOIE)